



RD4U-Board(2024)51-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES
CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
CONTRE L'UKRAINE**

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

**Catégorie de Demandes A3.7
Autres pertes économiques**

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes A3.7 Autres pertes économiques

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine lors de sa 5e réunion le 11 décembre 2024.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 28 février 2025.

Les termes en majuscule dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie de Demandes **A3.7 – Autres pertes économiques**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question et une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de soumettre, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, ce Formulaire de Demande est disponible sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit dans *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie A3.7, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 3.1. Les Demandes relevant de cette catégorie peuvent être soumises par ou au nom des personnes physiques ayant subi des pertes économiques sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, le 24 février 2022 ou à partir de cette date, en raison des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine. Cette catégorie inclut les Demandes relatives à d'autres pertes économiques subies en dehors du territoire de l'Ukraine, mais qui sont directement liées à un événement survenu sur le territoire de l'Ukraine.
 - 3.2. Les Demandes de la catégorie A3.7 – Autres pertes économiques, peuvent être soumises pour les pertes économiques du Demandeur qui ne relèvent d'aucune autre catégorie de Demandes pertinente.
 - 3.3. Les autres pertes économiques comprennent, sans s'y limiter :
 - a. les pertes économiques découlant de la perte de soutien (à savoir toute forme de contribution au bien-être de la famille, tant rémunérée – telle que le paiement de pensions alimentaires, d'allocations de dépendance et de subsistance, de prestations de retraite, de prestations d'assurance – que non rémunérée) à la suite du décès, de la disparition, de la privation de

liberté, du transfert forcé ou de la déportation,¹ d'un membre de la famille proche ;²

- b. les frais médicaux et d'inhumation à la charge du Demandeur et directement liés au décès d'un membre de sa famille proche,³ y compris les frais engagés pour localiser le corps du membre de la famille et rapatrier la dépouille ;
- c. les pertes économiques résultant des dommages, de la destruction ou de la perte de biens mobiliers d'une valeur significative (correspondant à la valeur des biens, en cas de destruction ou de perte, et aux coûts de réparation ou de reconstruction, en cas de dommages) appartenant au Demandeur. Les « biens mobiliers » comprennent, sans s'y limiter, les objets de valeur culturelle,⁴ les articles de valeur exceptionnelle ou de rareté qui ne sont pas considérés comme des effets personnels ordinaires endommagés, détruits ou perdus dans le cadre de la perte du logement ou de la résidence du Demandeur,⁵ ainsi que les véhicules, les navires et les aéronefs ;
- d. les pertes économiques d'un Demandeur enregistré en tant qu'entrepreneur individuel ou travailleur autonome, qui ne relèvent pas des catégories A3.4 – Perte d'emploi rémunéré et A3.5 – Perte d'entreprise individuelle. Ces pertes comprennent, sans s'y limiter :
 - i) les pertes économiques résultant des dommages, de la destruction ou de la perte d'actifs,⁶ appartenant au Demandeur et utilisés par celui-ci dans le cadre de ses activités professionnelles ;
 - ii) les dépenses liées à l'évacuation, ou au déplacement,⁷ des activités professionnelles du Demandeur, de leur emplacement sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, à un autre endroit (y compris les frais de transport et de logistique, les coûts de redémarrage de l'entreprise, ainsi que d'autres coûts directs).

3.4. Les Demandeurs doivent soumettre toutes les Preuves pertinentes à l'appui de leur Demande, ainsi que des informations sur l'énumération détaillée de la Demande et sur la méthode de détermination du montant estimé de la Demande.

4. L' « **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A3.7** » contenu dans le présent Formulaire de Demande doit être reproduit mot pour mot sous forme numérique dans *Dii*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

¹ Tels que définis respectivement dans les Formulaires de Demande A2.1 – Décès d'un membre de la famille proche ; A2.2 – Disparition d'un membre de la famille proche ; A2.6 – Privation de liberté ; et A2.8 et A2.9 – Transfert forcé ou déportation d'enfants et d'adultes.

² Tel que défini dans les Formulaires de Demande A2.1 – Décès d'un membre de la famille proche, et A2.2 – Disparition d'un membre de la famille proche.

³ Tel que défini dans le Formulaire de Demande A2.1 – Décès d'un membre de la famille proche.

⁴ Tels que définis dans le Formulaire de Demande B2 et C2 – Dommages, destruction ou perte d'objets ou de bâtiments de valeur culturelle.

⁵ Tels que définis dans le Formulaire de Demande A3.3 – Perte de logement ou de résidence.

⁶ Tels que définis dans le Formulaire de Demande C3.1 – Dommages, destruction ou perte d'actifs.

⁷ Tels que définis dans le Formulaire de Demande C3.3 – Déplacement (évacuation) de sociétés.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A3.7

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie A3.7 – Autres pertes économiques**.
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité de votre Demande à être inscrite au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement vous soit dû. L'examen de votre Demande et l'octroi d'une indemnisation seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes, le Formulaire de Demande et les Règles : catégorie de Demandes A3.7 – Autres pertes économiques, ainsi que la rubrique questions courantes (FAQ).
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission des Demandes par ou au nom des personnes physiques ayant subi des pertes économiques sur le territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, le 24 février 2022 ou à partir de cette date, en raison des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine – **catégorie de Demandes A3.7**. Ce Formulaire de Demande peut également être utilisé pour la soumission de Demandes concernant d'autres pertes économiques subies en dehors du territoire de l'Ukraine, mais qui sont directement liées à un événement survenu sur le territoire de l'Ukraine. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demandes concernée.
- (5) La catégorie A3.7 couvre les Demandes liées à d'autres pertes économiques qui ne relèvent d'aucune autre catégorie de Demandes pertinente.
- (6) Les Demandes pour d'autres pertes économiques peuvent être soumises en relation à, mais sans s'y limiter, ce qui suit :
 - a. les pertes économiques découlant de la perte de soutien (à savoir toute forme de contribution au bien-être de la famille, tant rémunérée – telle que le paiement de pensions alimentaires, d'allocations de dépendance et de subsistance, de prestations de retraite, de prestations d'assurance – que non rémunérée) à la suite du décès, de la disparition, de la privation de liberté, du transfert forcé ou de la déportation, d'un membre de la famille proche ;
 - b. les frais médicaux et d'inhumation à la charge du Demandeur et directement liés au décès d'un membre de sa famille proche, y compris les frais engagés pour localiser le corps du membre de la famille et rapatrier la dépouille ;

- c. les pertes économiques résultant des dommages, de la destruction ou de la perte de biens mobiliers d'une valeur significative (correspondant à la valeur des biens, en cas de destruction ou de perte, et aux coûts de réparation ou de reconstruction, en cas de dommages) appartenant au Demandeur. Les « biens mobiliers » comprennent, sans s'y limiter, les objets de valeur culturelle, les articles de valeur exceptionnelle ou de rareté qui ne sont pas considérés comme des effets personnels ordinaires endommagés, détruits ou perdus dans le cadre de la perte du logement ou de la résidence du Demandeur, ainsi que les véhicules, les navires et les aéronefs ;
 - d. les pertes économiques d'un Demandeur enregistré en tant qu'entrepreneur individuel ou travailleur autonome, qui ne relèvent pas des catégories A3.4 – Perte d'emploi rémunéré et A3.5 – Perte d'entreprise individuelle. Ces pertes comprennent, sans s'y limiter :
 - i) les pertes économiques résultant des dommages, de la destruction ou de la perte d'actifs, appartenant au Demandeur et utilisés par celui-ci dans le cadre de ses activités professionnelles ;
 - ii) les dépenses liées à l'évacuation, ou au déplacement, des activités professionnelles du Demandeur, de leur emplacement sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, à un autre endroit (y compris les coûts de transport et de logistique, les coûts de redémarrage de l'entreprise, et d'autres coûts directs).
- (7) Votre Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia* à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si votre Demande est admissible à être inscrite au Registre. Vous serez informé(e) de la décision du Registre en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.
- (8) Vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de votre Demande, y compris des informations concernant votre identité. Il vous sera également demandé de fournir des informations complémentaires sur les pertes en question et des informations sur le montant estimé de la Demande, son énumération détaillée et sa méthode de calcul. Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes.
- (9) Vous êtes encouragé(e) à fournir toutes les Preuves pertinentes à l'appui de la Demande. Cela inclut tous les documents, rapports, déclarations, photos ou autres éléments qui facilitent le traitement et l'examen de la Demande par le Registre. Vous êtes encouragé(e) à conserver les originaux de toutes les Preuves et de toutes les autres Preuves potentielles que vous pourriez souhaiter soumettre à une date ultérieure dans l'attente de la décision relative à votre Demande.
- (10) Vous pourrez soumettre des informations supplémentaires et télécharger des fichiers contenant des Preuves à l'appui de votre Demande, pour autant qu'elles soient conformes aux exigences techniques du Registre. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.
- (11) Vous n'avez pas besoin de compléter votre Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur.

Toutefois, il est conseillé de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont préparées et disponibles.

- (12) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, votre Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.
- (13) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous acceptez de transférer des données personnelles au Registre et autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux Principes sur la protection des données personnelles du Registre.
- (14) Les Demandes soumises par des ressortissants russes ne sont pas admissibles à être inscrites au Registre. Toutefois, les Demandes des ressortissants russes peuvent être inscrites au Registre si ceux-ci peuvent établir qu'ils possèdent également une autre nationalité.
- (15) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez qu'elles représentent fidèlement votre identité en tant que Demandeur, votre nationalité, votre droit de soumettre une Demande et le contenu de la Demande. Vous comprenez que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir pour conséquence que votre Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom et prénom
4. Genre
5. Date de naissance
6. Nationalité
7. Document d'identité/numéro de passeport
8. Numéro d'identification fiscale ukrainien
9. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
10. Adresse du Demandeur
11. Adresse effective du Demandeur
12. Numéro(s) de téléphone de contact
13. Adresse électronique
14. Sous-groupe de Demandeurs (<i>tels que membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical</i>)
15. Le Demandeur a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine
16. Le Demandeur est-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
17. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
18. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Centre de prestation de services administratifs en Ukraine, les informations requises par l'article 7 des Règles relatives à la représentation
II. Demandes connexes
19. Numéro(s) de Demande(s) connexe(s)
III. Type spécifique de pertes économiques demandées

20. Type spécifique de pertes économiques demandées, selon le cas :

- A. Identification des Demandeurs entrepreneurs individuels ou travailleurs autonomes
- B. Perte de soutien et frais médicaux et d'inhumation
- C. Dommages, destruction ou perte d'un (des) bien(s) mobilier(s) et d'actif(s)
- D. Frais de déplacement des entreprises individuelles ou des activités des travailleurs autonomes
- E. Autres

IV. Informations requises par type spécifique de pertes économiques (A, B, C, D)

A. Identification de l'entreprise individuelle ou du travailleur autonome

- 21. Numéro d'enregistrement au Registre national unifié des personnes morales et des entrepreneurs individuels ou enregistrement en tant que travailleur autonome (le cas échéant)
- 22. Date d'enregistrement (le cas échéant)
- 23. Lieu d'enregistrement (le cas échéant)
- 24. L'entreprise individuelle est-elle solvable (non liquidée/en liquidation) (le cas échéant)
- 25. Adresse officielle
- 26. Adresse professionnelle effective
- 27. Numéro(s) de téléphone de contact
- 28. Adresse(s) électronique(s)
- 29. Type d'activités avant les pertes
- 30. Description narrative des activités

B. Informations sur le membre de la famille décédé, disparu, privé de sa liberté, transféré de force ou déporté

- 31. Nom et prénom
- 32. Genre
- 33. Date de naissance
- 34. Date du décès, de la disparition, de la privation de liberté, du transfert forcé ou de la déportation
- 35. Lieu du décès, de la disparition, de la privation de liberté, du transfert forcé ou de la déportation
- 36. Informations sur l'enregistrement du décès, de la disparition, de la privation de liberté, du transfert forcé ou de la déportation, y compris dans les registres pertinents en Ukraine
- 37. Nationalité
- 38. Document d'identité/numéro de passeport
- 39. Numéro d'identification fiscale ukrainien
- 40. Dernière adresse officielle ou effective
- 41. Sous-groupe du membre de la famille (*membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical*)
- 42. Le membre de la famille a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine
- 43. Le membre de la famille était-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
- 44. Lien de parenté du Demandeur avec le membre de la famille
- 45. Nombre de membres de la famille dépendant du soutien du membre de la famille décédé, disparu, privé de sa liberté, transféré de force ou déporté (applicable aux Demandes pour la perte de soutien)

C. Identification et propriété du (des) bien(s) mobilier(s)/actif(s)

- 46. Type de bien(s)/actif(s)
- 47. Énumération détaillée du (des) bien(s)/actif(s) (le cas échéant)
- 48. Valeur du (des) bien(s)/actif(s) et preuves pertinentes à cet égard

49. Adresse de la localisation du (des) bien(s) à la date des dommages, de la destruction ou de la perte
50. Coordonnées géographiques de la localisation du (des) bien(s) à la date des dommages, de la destruction ou de la perte
51. Informations sur le(s) bien(s)/actif(s), en fonction de son (leur) type
52. Le(s) bien(s)/actif(s) est-il (sont-ils) inscrit(s) en tant que patrimoine historique ou culturel, informations complémentaires sur cette inscription et preuves de la valeur culturelle du (des) bien(s)
53. Informations sur l'utilisation de l'(des) actif(s) pour les activités professionnelles du Demandeur (le cas échéant)
54. Le Demandeur est-il le propriétaire du (des) bien(s)/actif(s)
55. Le(s) bien(s)/actif(s) est-il (sont-ils) inscrit(s) dans un registre national des droits de propriété (tel que le registre national unifié des véhicules)
56. Date de création du titre
57. Informations sur les copropriétaires du (des) bien(s)/actif(s) et leurs parts

D. Informations sur le déplacement ou l'évacuation des entreprises individuelles ou des travailleurs autonomes, et sur les biens déplacés ou évacués
58. Date du déplacement ou de l'évacuation
59. Adresse officielle avant le déplacement ou l'évacuation (le cas échéant)
60. Localisation des activités avant le déplacement ou l'évacuation
61. Coordonnées géographiques des activités avant le déplacement ou l'évacuation
62. Adresse officielle après le déplacement ou l'évacuation (si différente de l'adresse officielle actuelle du Demandeur)
63. Localisation des activités après le déplacement ou l'évacuation (si différente de l'adresse professionnelle effective actuelle du Demandeur)
64. Coordonnées géographiques des activités après le déplacement ou l'évacuation
65. Date d'enregistrement de l'entreprise après le déplacement ou l'évacuation (le cas échéant)
66. Description narrative du déplacement ou de l'évacuation
67. Preuves concernant le déplacement ou l'évacuation
68. Type d'éléments déplacés ou évacués (actifs/personnel/autres)
69. Énumération détaillée des éléments déplacés ou évacués
70. Informations sur l'utilisation des éléments pour les activités professionnelles du Demandeur
71. Description narrative des éléments déplacés ou évacués
72. Preuves concernant les éléments déplacés ou évacués

Informations requises pour tous les types de pertes économiques (A, B, C, D et E)
V. Événement(s) ayant causé les pertes économiques
73. Type d'événement(s)
74. Date de l'(des) événement(s)
75. Lieu de l'(des) événement(s)
76. Cause médicale du décès (applicable aux Demandes pour la perte de soutien et frais médicaux et d'inhumation)
77. Description de l'(des) événement(s)
78. Preuves concernant le(s) événement(s)
VI. Pertes économiques
79. Description des pertes économiques
80. Montant et preuve de l'aide apportée par le membre de la famille (tels que revenu gagné, aide financière, prestations, pensions ou toute autre forme de contribution monétaire ou matérielle) (applicable aux Demandes pour la perte de soutien)
81. Type et degré de dommages ou de la destruction du (des) bien(s)/actif(s) (applicable aux Demandes pour les dommages, la destruction ou la perte de biens mobiliers et d'actifs)

VII. Montant de la Demande
82. Montant estimé de la Demande
83. Énumération détaillée du montant estimé de la Demande
84. Méthodologie de calcul
85. Description narrative du montant de la Demande
86. Preuves concernant le montant estimé et l'énumération détaillée du montant estimé de la Demande
87. Preuve de la valeur du (des) bien(s) avant le 24 février 2022 (applicable aux Demandes pour les dommages, la destruction ou la perte de biens mobiliers et d'actifs)
88. Preuve des réparations effectuées sur le(s) bien(s) (applicable aux Demandes pour les dommages, la destruction ou la perte de biens mobiliers et d'actifs)
89. Montant de l'indemnisation évaluée par les autorités ukrainiennes (le cas échéant)
90. Montant des indemnités reçues des autorités ukrainiennes (le cas échéant)
VIII. Autres procédures judiciaires
91. Informations sur les procédures judiciaires ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant)
IX. Preuves supplémentaires
92. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur
93. Preuves supplémentaires concernant l'identité du membre de la famille (applicable aux Demandes pour la perte de soutien et les frais médicaux et d'inhumation)
94. Preuves supplémentaires concernant la relation du Demandeur avec le membre de la famille (applicable aux Demandes pour la perte de soutien et les frais médicaux et d'inhumation)
95. Preuves supplémentaires concernant les dommages, la destruction ou la perte de biens/actifs (applicable aux Demandes pour les dommages, la destruction ou la perte de biens mobiliers et d'actifs)
96. Preuves supplémentaires concernant la valeur des biens (applicables aux Demandes pour les dommages, la destruction ou la perte de biens mobiliers et d'actifs)
97. Preuves supplémentaires concernant d'autres circonstances relatives aux pertes économiques
98. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la Demande
X. Vérification et soumission
99. Vérification et confirmation des données
100. Vérification de l'identité avant la soumission
101. Accord de transmission de données à caractère personnel
102. Soumission de la Demande

* * *